

Contrôleur qualité (H/F)

49260 Montreuil-Bellay [Accéder à l'annonce en ligne](#)

 CDI

 Temps plein

 Dès que possible

 Ouvert aux personnes en situation de handicap

L'entreprise

Dans le cadre de sa politique diversifiée, ACTUAL étudie, à compétences égales, toutes candidatures dont celles de personnes en situation de handicap.

Devenir salarié intérimaire ACTUAL c'est pouvoir bénéficier de nombreux avantages :
Chèque de parrainage, comité d'entreprise, mutuelle intérimaire, Livret ACTUAL rémunéré à 12% à l'année

Actual vous accompagne dans votre recherche d'emploi et ensemble construisons votre travail.

Le poste

Missions

Au sein d'une équipe, vous serez rattaché au Directeur QHSE.

Les missions sont les suivantes :

Contrôles des produits séries (échantillons initiaux, produits finis et encours de fabrication)

- Réaliser les contrôles des produits finis
- Rédaction et diffusion des rapports dimensionnels sur les contrôles réalisés, Identification des lots
- Gestion de l'isolement des produits non conformes détectés
- Suivi des 1ères commandes (dossier orange) et relai du technicien Qualité sur les points spécifiques
- Formation du personnel sur les critères Qualité suivant les consignes du Technicien Qualité

Résolution de problèmes :

- Participation aux réflexions, essais et analyses suite au constat d'un dysfonctionnement qualité
- Assistant du technicien qualité pour la constitution des panoplies et autres aménagements qualité
- Analyse des retours clients et validation de leur remise en conformité avant ré expédition

Autres missions spécifiques :

- Réalisation des audits internes qui sont planifiés par le Directeur QHSE et suivi des plans d'actions,
- Contribution à la surveillance et l'étalonnage fréquentiel des moyens de contrôles de l'entreprise

Le profil recherché

Conditions de travail

Horaires de journée : 8h15-12h / 13h30-17h, sauf le vendredi 8h15-12h / 13h30-16h45

Rémunération à définir en fonction du profil.

Autres avantages :

- Titres restaurant pris en charge par l'employeur à hauteur de 60% ;
- Indemnité de transport ;
- Mutuelle prise en charge par l'employeur à hauteur de 70% ;
- Intéressement ;
- Avantages du CSE.